

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCIAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET.

Avaient donné pouvoir : Mesdames Marielle BANDELIER à Robert NATALE, Josette BESSE à Bernard LIAIS, Anissa BRIKH à Christian RAYOT,

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 10 septembre	Jeudi 10 septembre	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	37

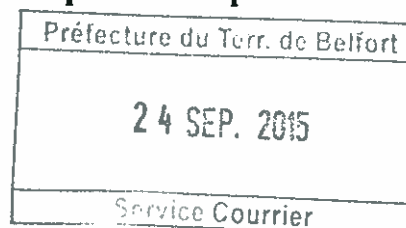
Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Sophie GUYON est désignée.

2015-06-05 – Attribution emprunt concernant la mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu l'article 3 du code des marchés publics,



Les marchés financiers ne sont pas soumis aux obligations du code des marchés publics.

La CDC propose des emprunts spécifiques pour l'assainissement.

Ils s'articulent autour d'une proposition de prêt à taux variable indexé sur le livret A + 0.75 %, sur 40 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- de valider le choix de l'organisme attributaire de la ligne de financement : la Caisse des Dépôts et Consignation,
- de délibérer sur les conditions suivantes de l'offre de prêt :
 - type : PSPL Croissance Verte
 - pour un montant maximal de 187 500.00 € (cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros)
 - durée d'amortissement : 40 ans
 - durée de préfinancement : 3 à 12 mois maximum
 - taux du préfinancement : livret A 0.75 %
 - périodicité des échéances : annuelle
 - index : Taux du livret A
 - un taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.75 %
 - révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du livret A
 - amortissement : constant ;
 - typologie Gissler : 1A
 - pour un montant de commission d'instruction de 110.00 €
- d'autoriser le Président à négocier, signer et engager la collectivité quant à la proposition ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant,
- d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le 24 SEP. 2015

Et publication ou notification le 24 SEP. 2015

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Le Président
Christian RAYOT

Préfecture du Terr. de Belfort

24 SEP. 2015

Service Courrier